



Football Educatif

Feuille de plateau

Responsable du plateau : M. TOP Christian

- U06
- U07
- U08
- U09

LIEU : FC STEENE

NIVEAU :

DATE: 12/05/2018

EQUIPE :

EQUIPE(S) ABSENTE(S) EVENTUELLE(S):

EQUIPE :

EQUIPE :

EQUIPE :

Si votre plateau présente plus de 4 équipes, merci de remplir autant de feuille que nécessaire en précisant le nombre de feuilles en bas de la page.

Equipe :		
Nom Prénom	Catégorie	N° Licence
NOM-Prénom Dirigeant responsable		N° Licence

Equipe :		
Nom Prénom	Catégorie	N° Licence
NOM-Prénom Dirigeant responsable		N° Licence

Equipe :		
Nom Prénom	Catégorie	N° Licence
NOM-Prénom Dirigeant responsable		N° Licence

Equipe :		
Nom Prénom	Catégorie	N° Licence
NOM-Prénom Dirigeant responsable		N° Licence



FOOTBALL CLUB DE STEENE



Espace sportif Joseph PUSCA 59380 STEENE

2ème Plateau U6 U7 "CLAEYSSEN Marc" et 2ème Plateau U8 U9 "DEBEIRE Joël"

Le 12 mai 2018



REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Football Club de Steene, organise pour la seconde édition ses plateaux réservés aux catégories U6 U7 2^{ème} Plateau "CLAEYSSEN Marc" & U8 U9 2^{ème} Plateau "DEBEIRE Joël". Qui se dérouleront le samedi 12 mai 2018 à l'espace sportif Joseph PUSCA à Steene de 10h à 16h.

ARTICLE 2

Ils seront disputés par 48 équipes affiliées à la F.F.F. Les U6 U7 joueront à 3 contre 3 et les U8 U9 joueront à 5 contre 5.

ARTICLE 3

Chaque équipe U6 U7 alignera un maximum de 5 joueurs. Chaque équipe U8 U9 alignera un maximum de 8 joueurs, qui seront les mêmes durant tout le plateau. Ils devront être assurés et licenciés par le club participant (licence obligatoire suivi d'un contrôle dès l'arrivée).

Le responsable de chaque équipe se présentera, dès son arrivée, au secrétariat du plateau pour y déposer les licences et établir la feuille de présence.

ARTICLE 4

Toutes les rencontres se dérouleront sur les terrains du club organisateur, et se réserve le droit de modifier l'ordonnancement, l'horaire des rencontres, ou d'annuler le plateau en cas d'intempéries ou circonstances imprévues.

ARTICLE 5

Le responsable du plateau U6 U7 sera **M. TOP Christian**, celui du plateau U8 U9 sera **M. MERLIER Jérémy**. Ils seront assistés par les bénévoles du FC STEENE.

ARTICLE 6

Chaque club participant sera tenu d'avoir un jeu de chasubles de couleur différente de sa tenue réglementaire.

ARTICLE 7

Le club organisateur se chargera de transmettre dans les 48 heures, au secrétariat du District Flandre, des feuilles de présence.

ARTICLE 8

Les matchs se dérouleront en 1 fois 8 mn pour les U6 U7 et en 1 fois 10 mn pour les U8 U9. Les rencontres débuteront à 10h00. Tous les joueurs figurant sur la feuille de match peuvent participer aux rencontres.

ARTICLE 9

Tous les joueurs (se) seront récompensés et auront un goûter offert par le FC STEENE. La remise des récompenses et goûter aura lieu à l'issue du plateau.

La présence de tous les participants est obligatoire. Tout club absent perdrait le bénéfice de sa récompense et de son goûter.

ARTICLE 10

Le Football Club de Steene décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou autre calamité pouvant survenir à l'occasion du plateau qu'il organise. Sécurité ! Le FC STEENE est en droit d'annuler le plateau en cas de mauvais temps. Chaque équipe est responsable de contracter une couverture d'assurance appropriée pour ses joueurs et dirigeants.

ARTICLE 11

Aucun frais de déplacement ni de restauration ne sera pris en charge, et ne pourra être réclamé au club organisateur. Le club inscrit, et absent aux plateaux perdra sa caution.

ARTICLE 12

Le simple fait de participer au plateau, engage les clubs à respecter tous les articles du règlement.

RESPONSABLE ORGANISATEUR M. TOP Christian : Tel 06 77 78 95 12